



Bon à savoir

Certaines plantes de nos gazons comme le trèfle, le pissenlit, les pâquerettes,... que nous jugeons indésirables, constituent une source de nourriture intéressante pour les insectes pollinisateurs !

Vous pouvez ainsi favoriser l'apparition de la biodiversité dans votre jardin en laissant certaines zones prendre un aspect plus naturel, en variant les fréquences de tontes et/ou en ne tondant pas la totalité de votre gazon. Vous pouvez également y semer une prairie fleurie.



LA PHYTOLOGIE : UN DOCUMENT OBLIGATOIRE POUR PULVÉRISER !

Vous avez fait appel à un entrepreneur de parc et jardin. Sachez que depuis le 25 novembre 2015, tout professionnel doit posséder une **phytologie** afin de pouvoir continuer à utiliser des **produits phytopharmaceutiques** à usage professionnel.

Cette licence atteste qu'ils ont les connaissances nécessaires pour utiliser ces produits en respectant les bonnes pratiques de pulvérisation.

Pour plus d'infos sur la législation ou sur les alternatives écologiques aux pesticides : www.adalia.be

Adalia 2.0 ASBL

Rue Nanon, 98 - 5000 Namur
info@adalia.be • www.adalia.be

N° d'entreprise : 0476.469.344 • BE 41 5230 8024 1610 (Triodos)
• RPM : Namur



Éditeur responsable : Marie André • Adalia 2.0 ASBL • Mundo-n • Rue Nanon 98 • B 5000 Namur • Imprimé sur papier recyclé - ne pas jeter sur la voie publique



Votre jardin sans pesticides, c'est possible !

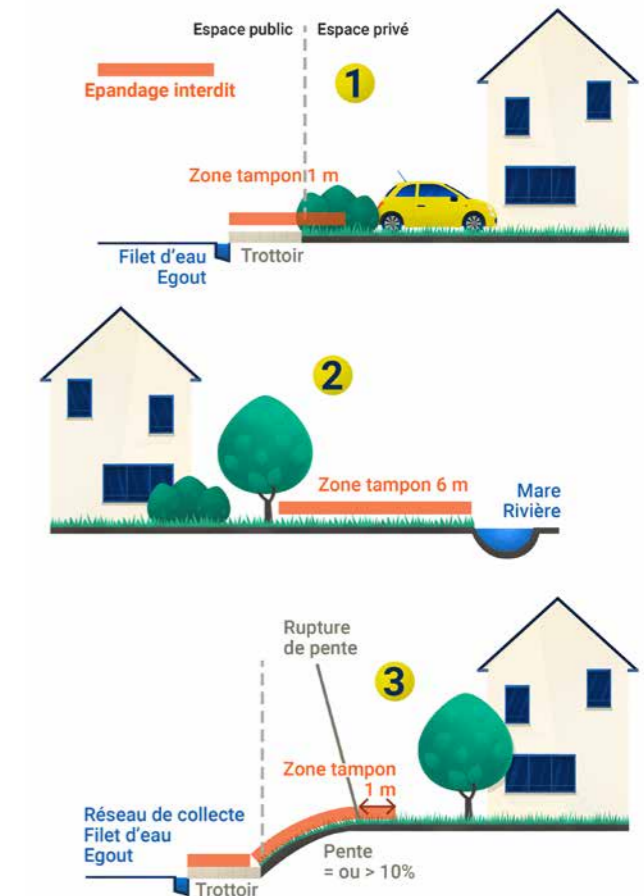
Pour un aménagement et un entretien de vos allées, trottoirs ou pelouses favorable à la biodiversité



Que dit la loi ?

Depuis le 1^{er} septembre 2014, il est interdit pour les professionnels et les particuliers d'utiliser des pesticides sur les trottoirs ou sur tout autre espace revêtu relié au réseau de collecte des eaux pluviales (terrasses, allée de garage, parking, filet d'eau,...).

Cette loi prévoit des espaces supplémentaires, dits "zones tampons", sur lesquels l'application d'herbicides est également interdite.



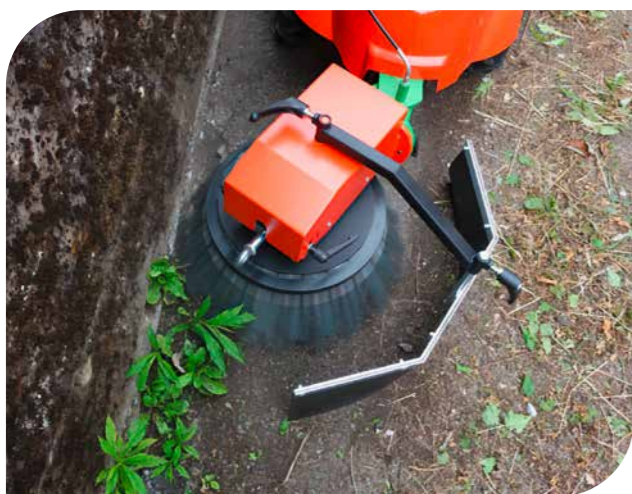
REMARQUE

Le sel et le vinaigre sont interdits car ils sont nuisibles, entre autres pour les eaux de surface et souterraines.

Des solutions pour un entretien de vos surfaces sans herbicides !

Pavés/klinkers

Ces surfaces peuvent être entretenues à l'aide d'une **brosse mécanique** ou d'un **désherbeur thermique**. Pour un résultat optimal, ces techniques demanderont 5 à 8 passages/an. Il existe également des matériaux de jointoiement empêchant l'apparition des herbes indésirables, tout en étant perméables.



Gravier, dolomie

Pour entretenir les **petites surfaces**, des outils de désherbage manuel fonctionnent très bien. Un petit désherbeur thermique ou, pourquoi pas, l'eau de cuisson chaude de vos pommes de terre peuvent également convenir sur ce type de revêtement.

Mais pour des **surfaces importantes**, d'autres solutions existent. Si vous choisissez de les désherber, des machines (mécaniques ou thermiques) plus puissantes s'avèrent alors plus efficaces.



Il est possible de les louer ou de faire appel à un **entrepreneur de parc et jardin ayant l'équipement adapté**. Le nombre de passages (et donc le temps d'entretien) est plus important qu'avec les pesticides, mais l'impact négatif sur l'environnement et sur la santé (la vôtre et celle des personnes qui appliquent les produits) est tellement moindre !

Autre solution, pour le gravier comme pour les pavés, vous pouvez les **laisser progressivement s'enherber**. Dans ce cas, vous pouvez tondre une fois que l'herbe est trop haute en positionnant la lame de la tondeuse le plus haut possible. Sur le gravier, si vous souhaitez un résultat plus rapide et homogène, vous pouvez semer un gazon, après avoir travaillé légèrement le sol au préalable pour faire remonter un peu de terre afin que les graines puissent germer. Certains mélanges spécifiques de gazon supportent mieux le piétinement. Ainsi, fini le désherbage, l'entretien consistera en une tonte dont la fréquence variera en fonction de l'usage du lieu et du climat.



La pelouse

Sans pesticides, obtenir une pelouse semblable à un terrain de golf demandera du temps et beaucoup d'efforts. Un désherbage manuel vous permettra de venir à bout d'herbes jugées comme indésirables telles que les pissenlits. Vous pouvez également **scarifier** votre gazon deux fois par an (automne et printemps) afin de l'aérer et le décompacter. La scarification limitera l'apparition des pissenlits et autres plantes non souhaitées. Cela requiert alors un peu plus d'outillage et de savoir-faire. Un professionnel du secteur peut vous y aider.



Dalles alvéolées

Pour une allée de garage, par exemple, la pose de dalles alvéolées (en béton ou en plastique) est une solution qui a l'avantage en plus de garder une certaine assise au sol et d'éviter de s'y enfoncer, de le maintenir perméable. A l'intérieur des alvéoles, un gazon peut être semé. L'entretien variera en fonction de la fréquence de passage, et consistera en une tonte ou un débroussaillage lorsque la végétation atteint une hauteur trop importante.



Parterres : plantes vivaces, mellifères, couvre-sol

Dans les parterres, un sol nu est très vite colonisé par la nature. La plantation de plantes dites "couvre-sols" ou la mise en place d'un paillage aident à limiter l'apparition des adventices et donc l'entretien. Afin de favoriser le retour des insectes pollinisateurs dans votre jardin, privilégiez les plantes vivaces et mellifères. Il existe toute une série de plantes adaptées à nos climats, esthétiques et attractives pour les insectes pollinisateurs.

Votre entrepreneur de parc et jardin peut vous conseiller dans le choix ou la mise en oeuvre de toutes ces solutions !